

Mes RDV :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mes Questions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Références utiles :

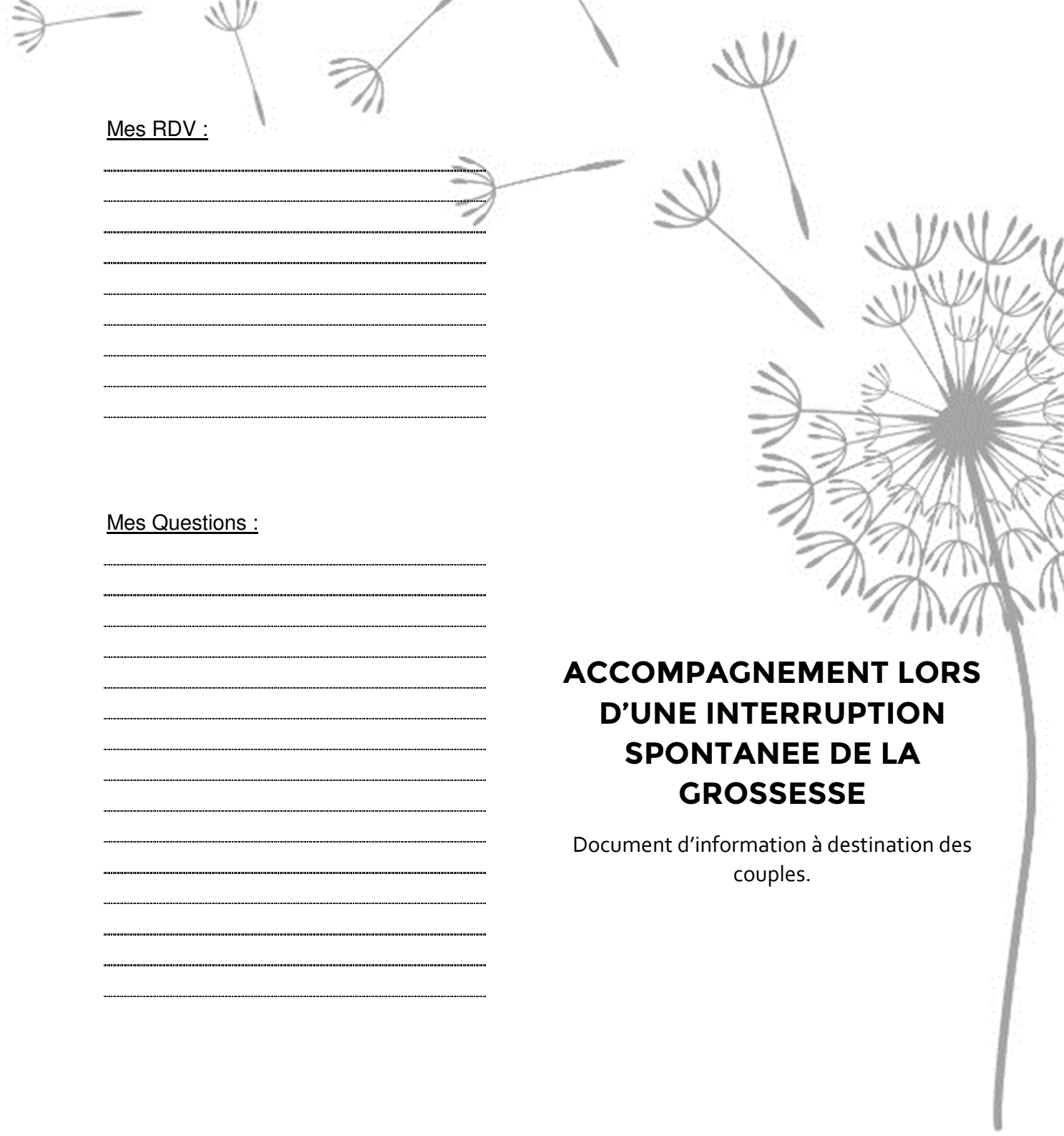
- *Mes presque rien* de Mathilde Lemiesle  
Site : mes-presques-riens.blogspot.com
- *Réseau Périnatal parisien* : Soutien individuel et groupe de parole  
Tel : 01 48 01 90 28  
Mail : contact@rspp.fr
- *Association AGAPA* (bénévoles en réseau téléphonique, entretiens et groupes de paroles)  
Tél : 01 40 45 06 36  
Mail : contact@agapa.fr  
Site : association-agapa.fr

Numéros utiles :

- *Standard de l'hôpital Louis Mourier* :  
Tél : 01 47 60 61 62
- *Urgences gynécologiques et obstétricales* :  
Tél : 01 47 60 61 62 post 630 57
- *Bureau des rendez-vous* :  
Mail : consultation.gynecologie-obstetrique.lmr@aphp.fr
- *Psychologues du service* :
  - Mme Brunswick : 01 47 60 61 64
  - Mme Lopez : 01 47 60 68 58
- *Psychologue de ville*  
Coordonnées disponibles sur le site Ameli.fr

**ACCOMPAGNEMENT LORS  
D'UNE INTERRUPTION  
SPONTANEE DE LA  
GROSSESSE**

Document d'information à destination des couples.



### Qu'est-ce qu'une interruption spontanée de la grossesse (« fausse couche ») ?

Il s'agit d'un arrêt naturel de la grossesse survenant au cours des trois premiers mois. Elle peut se manifester par des saignements ou bien être diagnostiquée lors d'une échographie.

### Quelles en sont les causes ?

La plupart du temps, aucune cause évidente n'est retrouvée.

Il s'agit souvent d'une anomalie du développement de l'embryon, quelle qu'en soit la cause, entraînant un arrêt précoce de son développement.

Dans tous les cas, vous n'êtes pas responsable de ce qui arrive.

### Quelle en est la fréquence ?

Les interruptions spontanées de la grossesse sont des événements fréquents, concernant 1 grossesse sur 6 (soit 15 % des grossesses) est concernée.

### Quelle sera ma prise en charge ?

En cas de saignements, si l'échographie montre que l'utérus est vide, aucun traitement complémentaire n'est nécessaire.

En cas de grossesse arrêtée découverte à l'échographie, un traitement médicamenteux ou chirurgical vous sera proposé.

Si des saignements trop abondants survenaient, une intervention chirurgicale sous anesthésie pourrait être nécessaire.

### Faut-il réaliser un bilan ?

Aucune analyse n'est indiquée en cas de premier épisode, et souvent on ne peut pas retrouver la cause. Dans les cas où il y a des interruptions spontanées répétées, on propose de faire des examens.

### Existe-t-il un retentissement sur ma fertilité ultérieure ?

Les interruptions spontanées de la grossesse n'ont pas d'incidence sur la fertilité.

### Quand pourrais-je envisager une prochaine grossesse ?

Il n'y a pas d'indication à attendre. Le bon moment est celui qui vous semble être le bon pour vous. La plupart du temps, la grossesse suivante se passe tout à fait normalement.

### Quels sont mes droits ?

Un arrêt de travail vous sera systématiquement proposé. A partir de 2024, cet arrêt de travail sera reconnu par la sécurité sociale, sans délai de carence.

### Quel sera mon suivi ?

Le suivi initial est réalisé aux urgences gynécologiques. Si vous le souhaitez, vous pouvez ensuite prendre rendez-vous avec un gynécologue pour faire le point sur votre santé et répondre à vos éventuelles inquiétudes. Ce rendez-vous peut avoir lieu avec votre gynécologue ou une sage-femme.

### Puis-je bénéficier d'un accompagnement psychologique ?

Au cours des prochains jours et des prochaines semaines vous et votre conjoint.e pourrez ressentir de vives émotions parfois contradictoires (colère, tristesse, culpabilité...) qui peuvent être très difficiles à vivre et qui sont parfois déstabilisantes.

Votre entourage ne pourra pas toujours reconnaître la réalité complexe du deuil que vous vivez et aura parfois plutôt envie que vous repreniez votre vie « normale » le plus rapidement possible. Il est toutefois important si vous en ressentez la nécessité, de prendre le temps de vivre et d'exprimer votre douleur, et donc de vous entourer des personnes qui peuvent la comprendre.

Si vous souhaitez évoquer, seule ou en couple, ce que vous vivez avec des professionnels, n'hésitez pas à solliciter une rencontre avec un(e) psychologue. Cette rencontre peut avoir lieu à l'hôpital ou en ville. Nous restons disponibles pour vous accompagner à tout moment.